

lalux-Study Cover

Préparez dès maintenant l'avenir de vos enfants !



Pour garantir le financement des études de vos enfants ou simplement les aider à démarrer plus facilement dans la vie active, optez pour lalux-Study Cover. Avec lalux-Study Cover, vous épargnez régulièrement tout en bénéficiant d'une couverture vie et décès **sans formalités médicales**.

Cette assurance-vie vous permet de :

- › bénéficier des **avantages fiscaux prévus par la loi** avec une déduction des primes d'assurance du revenu imposable, plafonnée à EUR 672 / membre du ménage ;
- › constituer une épargne régulière en toute sécurité avec un **taux d'intérêt minimum garanti** ;
- › décider librement du montant que vous souhaitez investir, ainsi que de l'âge à partir duquel votre enfant recevra la somme investie sous forme de rente trimestrielle pendant 5 ans ;
- › participer chaque année aux **bénéfices de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, Société Anonyme d'Assurances**, en fonction des résultats de la société et de l'évolution des taux d'intérêts des marchés financiers ;
- › assurer une certaine sécurité à vos proches ; le paiement des rentes trimestrielles est garanti après 5 ans. En cas de décès, LALUX prend en charge le paiement des primes restantes. En cas de décès lors des 5 premières années du contrat, la rente est limitée à la somme des primes versées. Ainsi, votre épargne n'est jamais perdue.

Pour plus d'informations ou une simulation du montant que vous pouvez déduire de votre revenu imposable, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/avantages